

<http://pierre-alainmillet.fr/Renforcer-les-moyens-publics-pour-l-enfance-en-danger>



Conseil de métropole des 25-26 septembre 2023

Renforcer les moyens publics pour l'enfance en danger !

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -



Date de mise en ligne : lundi 25 septembre 2023

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Monsieur le président, chers collègues

Permettez-nous de profiter de cette délibération que nous voterons pour insister sur l'enjeu très politique de la protection de l'enfance, tellement les acteurs de la prévention nous alerte sur l'augmentation du nombre de signalements et l'insuffisance des moyens publics disponibles.

L'enfance peut être en danger dans des situations multiples, depuis la place terrible de l'inceste que révèle l'enquête de la civise, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, jusqu'à ces perdus de vue de l'éducation nationale, multi-exclus de collèges successifs qui n'ont pas d'accompagnements pendant de long mois.

Pourtant, la violence dans notre société, dans les familles comme au travail ou dans la rue conduit trop souvent à remettre en cause les objectifs de la protection de l'enfance.

Le rapport récent de la civise nous alerte ainsi non seulement sur le nombre de situations qui ne sont pas signalées, mais aussi sur le faible niveau de réponses de la justice, une toute petite minorité des signalements conduisant à une condamnation.

De même, les travailleurs sociaux nous alertent sur le nombre de jeunes chassés de leur famille et se retrouvant à la rue pour des questions de genre, d'orientation sexuelle ou de relations amoureuses déplaisant aux familles. Avons-nous les moyens suffisants pour accueillir, écouter la parole de jeunes adolescents confrontés à ces violences ?

La présence de jeunes, parfois très jeunes adolescents dans les émeutes du début d'été interpellent sur leur situation scolaire, familiale, sociale et la capacité de la prévention de l'enfant à identifier les ruptures scolaires et y apporter des réponses. Combien y-a-t-il dans notre métropole d'adolescents de moins de 16 ans non scolarisés, sans suivi éducatif ? Je crains que personne ne puisse répondre à cette question, et pourtant ce sont les proies faciles des mafias, de la violence de la rue

Cette délibération pour une meilleure coordination du dispositif des informations préoccupantes pour les enfants en danger ou en risque de danger est une bonne chose. Elle nous conduit à souhaiter un état des lieux des moyens publics de l'enfance en danger.